

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 928

présenté par

M. Prud'homme, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal,
M. Portes, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2 BIS, insérer l'article suivant:

L'article L. 312-17-3 du code de l'éducation est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« L'État et les régions établissent un programme national afin que les écoliers et élèves, de l'école
primaire jusqu'à la fin du collège, bénéficient d'une heure d'apprentissage à l'alimentation par
semaine. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES propose que des cours d'éducation à
l'alimentation soient dispensés auprès des écolier-e-s et des élèves dans le but d'améliorer la santé
de nos enfants et de faire évoluer nos modes de consommation vers des pratiques plus durables et
favorables à la généralisation de l'agriculture paysanne.

Savoir se nourrir correctement devrait être enseigné à l'école, parce que c'est un apprentissage fondamental.

L'école peut être le lieu d'apprentissage d'une culture culinaire commune, creuset des cultures familiales, s'enrichissant des apports spécifiques des différentes familles et traditions, et prenant en compte la dimension nutritionnelle, indispensable à la transformation de nos modes de vie qui intègrent de plus en plus d'aliments industriels transformés ou ultra-transformés.

L'industrialisation de notre système de production alimentaire est à l'origine d'une épidémie de maladies chroniques, mais aussi d'une perte de pouvoir d'achat pour nos agriculteur·rices qui subissent l'accaparement de la majorité de la valeur ajoutée de leur production par les intermédiaires de l'agro-industrie et de la grande distribution.

Pour toutes ces raisons, il revient à l'État d'assurer cet apprentissage de base pour tous les enfants afin de résorber les inégalités sociales alimentaires et de permettre une meilleure valorisation des produits bruts, de saison, issus d'exploitations agroécologiques pleinement intégrées dans leur territoire. Cet enseignement sera aussi l'occasion d'être sensible à la question de la condition animale, aux conditions d'élevage et d'abattage, et à toutes les alternatives qui existent aux protéines carnées. Il permettra également d'améliorer les connaissances de nos enfants concernant nos productions agricoles et alimentaires, et de mettre en œuvre des actions de sensibilisation aux enjeux de la souveraineté alimentaire et des transitions agroécologique et climatique en lien avec leur alimentation.